



**ARRÊTÉ du MAIRE N°24 D 49**

**Objet: Fin de fonctions de Monsieur Sébastien BOSSEAU en tant que mandataire de la régie de recettes des fêtes et de la régie centrale de la ville d'Orthez.**

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 modifié par le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2016 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu les arrêtés du Maire n° 24 D 29 et 24 D 28 du 27 Mars 2024 nommant Monsieur Sébastien BOSSEAU, mandataire de la régie de recettes des fêtes et de la régie centrale de la Ville d'Orthez.

**ARRÊTE:**

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est mis fin aux fonctions de mandataire de la régie de recettes des fêtes et de la régie centrale de la Ville d'Orthez. de Monsieur Sébastien BOSSEAU à compter du 14 Août 2024.

**Article 2** - Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présent arrêté.

Le Comptable Public

Fait à ORTHEZ, le 12 Août 2024.



Le Maire d'Orthez,  
Emmanuel HANON